

DEMANDE D'UN EMPLACEMENT POUR LE STATIONNEMENT D'UN FOODTRUCK

COMMUNE NOUVELLE - COMMUNE DELEGUÉE D'ANNECY

Cette demande doit être complétée après avoir pris connaissance de l'arrêté municipal AM 2016-1788 du 8 juillet 2016

Attention : cette demande ne vaut pas accord.

Toute demande fera l'objet d'une réponse officielle par courrier de la Mairie pour vous informer de la suite donnée à votre demande et des modalités éventuelles

I / LE DEMANDEUR

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

CP VILLE

Tél :

Courriel

Années d'expériences dans le métier:

Situation actuelle :

- Salarié
- Chômeur
- Etudiant
- Entrepreneur

Autres : préciser

II ENTREPRISE

NOM:

Date de création : OU **en cours de création**

N° immatriculation au registre de commerce (si entreprise créée)

Si votre demande d'occupation du domaine public est validée par la Ville d'Annecy, vous disposez d'un délai de deux mois pour préparer votre installation (achat de matériel et démarche de création d'entreprise).

Le restaurateur de rue devra fournir les documents réglementaires justifiant de son activité avant d'exercer sur le domaine public (voir rubrique **VI**).

Activité exercée :

- A titre principal : OUI NON
- A titre complémentaire : OUI NON

Autres activités exercées :

III / REPONSE AU CAHIER DES CHARGES REGLEMENTAIRES

3.1 - Produits proposés (voir article 3,1 de l'arrêté municipal) :

3.2 - Hygiène et environnement » (voir article 3,2 de l'arrêté municipal)

3.3- Critère esthétique (voir article 3,3 de l'arrêté municipal): Quel type de matériel et moyen de locomotion utilisez-vous pour votre activité (remorque, triporteur, camion-magasin....) ? Joindre si possible photographie de l'installation.

- camion-magasin - dimensions (largeur x longueur)
- triporteur - dimensions (largeur x longueur)
- remorque + véhicule - dimensions(largeur x longueur)

Précisions complémentaires :

IV / VOTRE DEMANDE D'AUTORISATION D'EMPLACEMENT

Le food truck ne peut être qu'une fois par semaine sur le même emplacement.

N° d'emplacement	Lieu	Jour de la semaine	midi	soir	midi et soir
2	Zone de Vovray				
3	Secteur de la Prairie, Loverchy				
5	Secteur place des Romains, Galbert				
6	Forum des Romains				
7	Boulevard du Fier, côté rue de la crête				
8	Secteur des Teppes, avenue de plaine				
9	Secteur Albigny				

Les lieux précis de stationnement des véhicules seront validés, en présence du restaurateur de rue, par les services de la ville pour tenir compte de l'accessibilité et de la sécurité des usagers.

Les foodtrucks doivent être autonomes en électricité et en eau. L'utilisation de la cuisson au gaz est souhaitée afin de ne pas utiliser un groupe électrogène dont la nuisance sonore et des émissions de particules sont incompatibles dans un environnement urbain.

V / MOTIVATIONS / ARGUMENTS COMPLEMENTAIRES

Date :

Signature :

VI / DOCUMENTS A FOURNIR

- Carte de commerçant ambulant
- Kbis ou Siren de moins de 3 mois (copie)
- Assurance responsabilité civile professionnelle
- Cerfa 13984*03
- Attestation HACCP (formation hygiène et risque sanitaire)
- Photo du véhicule
- Certificat d'immatriculation du véhicule

Afin de compléter votre demande, vous pouvez joindre tout document que vous jugerez utile aux services municipaux pour étudier votre dossier (type de produits utilisés, curriculum vitae, photos, etc...)

Les informations contenues dans ce formulaire sont destinées à permettre le suivi administratif de la demande. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez du droit d'accès et de rectification des données qui vous concernent. Vous pouvez exercer ces droits en adressant votre demande à commerce@ville-annecy.fr